

2 Politique

Opposition/Front patriotique gabonais Les responsables provinciaux installés



Quelques militants présents à cette cérémonie d'installation.



Le président du FPG, Gérard Ella Nguema lors de son intervention.

E L
Libreville/Gabon

LE Front patriotique gabonais (FPG), parti politique se réclamant de l'opposition et présidé par Gérard Ella Nguéma, a procédé samedi dernier, à son siège, à l'installation de ses respon-

sables dans la province de l'Estuaire. Notamment le secrétaire provincial et les secrétaires communaux de Libreville, Owendo et Ntoun. Une occasion pour le leader de cette formation politique de rappeler l'importance des décisions prises lors du Congrès tenu récemment. D'autant qu'elles propulsent le parti

vers un nouvel engagement politique. Celui, a-t-il dit, de rendre "le Gabon aux Gabonais", tel que l'indique le slogan du FPG. C'est pourquoi, a souligné l'orateur à l'endroit des militants, "ces assises resteront à jamais dans nos mémoires, car elles marquent pour nous, un jour nouveau, l'affirmation de l'identité nationale et la

marque vers la construction de notre parti". Gérard Ella Nguéma a invité ces responsables provinciaux à comprendre l'exigence qu'ils ont, de réussir, en suscitant l'espoir dans un territoire au sein duquel, dit-il, des nombreux compatriotes ne se retrouvent plus et ne se sentent plus chez eux, car menacés par l'insécurité et

le chômage. "Un pays où, poursuit-il, les métiers de souveraineté tels que pompiers, épiciers et taximen, sont devenus l'apanage d'expatriés, sans que l'Etat ne mette en place des mécanismes pour que les nationaux puissent se réapproprier leur économie". D'où son nouvel appel à l'endroit des siens, à œu-

Sur votre agenda

Elections des membres du C.E.S.E. Les services du Premier ministre, chef du gouvernement, informent le public que les élections, pour le renouvellement des membres du Conseil économique, social et environnemental, mandature 2018-2023, se tiendront le samedi 28 avril 2018. Les listes des candidats inscrits au compte des groupes 1, 2 et 3 seront affichées et consultables à la primature, le lundi 23 avril 2018.

vrer pour l'affirmation de son écurie à l'échelle nationale. Afin, avancera-t-il, qu'elle soit un parti de "citoyens engagés et non uniquement de légalisation". Le secrétaire général du parti, Guy Pierre Ndong Mba a, pour sa part, salué "la nouvelle offre politique" proposée aux Gabonais, par l'ancien candidat à la Présidentielle 2016. Non sans exhorter les uns et les autres à s'y engager pleinement.

Election partielle du deuxième vice-président de la Douya-Onoye

Henri Charles Monanga élu à l'unanimité

F. N.
Mouila/Gabon

HENRI Charles Monanga, conseiller départemental issu du Parti démocratique gabonais (PDG) a été élu deuxième vice-président du conseil départemental de la Douya-Onoye, au cours

d'un scrutin présidé par le préfet du département éponyme, Vincent de Paul Ivala. Le nouvel élu remplace numériquement à ce poste, Jean Honoré Moundendé, décédé. C'est la salle de réunion de l'institution qui a prêté son cadre à cette élection du renouvellement du conseil départemental. Après l'ouverture des travaux, le préfet du département de la Douya-Onoye, a

donné lecture des dispositions contenues dans le Code électoral. Et un bureau a été mis en place. Lequel était présidé par le doyen en âge des conseillers, Auguste Kombila Djembi (Kadjembi). Une seule candidature a été enregistrée pour ce scrutin qui, en réalité, n'avait pas de véritable enjeu. D'autant plus qu'au terme des opérations du vote à bulletins secrets, le

conseiller Henri Charles Monanga, a été élu par les 15 conseillers. Soit un pourcentage de 100%. Le nouveau deuxième vice-président du conseil départemental de la Douya-Onoye n'a pas manqué de remercier ses collègues conseillers pour le choix porté sur sa modeste personne. Le promu a promis de ne ménager aucun effort pour mener à bien ses nouvelles tâches.



Henri Charles Monanga ici installé dans ses fonctions par le président du conseil départemental de la Douya-Onoye.

Tribune des Partis politiques

Dénouement ?

APRÈS quelques atermoiements, les partis politiques de l'opposition qui étaient en bisbille dans le choix de leurs représentants dans le processus relatif à la mise en place du Centre gabonais des élections (CGE) sont enfin parvenus à un modus vivendi. Ce dénouement a de facto permis au ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, de rendre publics, lundi dernier, à la faveur d'un point-presse, les noms des différents acteurs politiques qui siègeront désormais pour le compte de la majorité et l'opposition au sein de la Commission ad hoc et du Collège spécial. Selon le nouveau Code électoral, la Commission ad hoc, mise en place par le ministre de l'Intérieur, est chargée d'examiner les dossiers de candidature au poste de président du Centre gabonais des élections. Celle-ci est composée

à parité des quatre membres désignés par les partis politiques ou groupements de partis politiques légalement reconnus de la majorité et de l'opposition. La Commission ad hoc reçoit, cinq jours après sa mise en place, les différents dossiers de candidature au poste de président du CGE. Ceux-ci doivent comporter les noms, prénoms, adresse, date de naissance, profession ou fonction du candidat, une copie légalisée d'acte de naissance, un extrait de casier judiciaire datant de mois de 3 mois, une demande motivée et un curriculum vitæ. Cet organe examine ensuite les dossiers de candidature dans un délai de 48 heures et rend publique la liste des candidats retenus. Les dossiers y afférents sont ensuite transmis au Collège spécial qui organise, à son tour, l'élection du président du CGE dans les trois (3) jours qui sui-

vent la transmission des dossiers retenus par la Commission ad hoc. Ces deux entités ont été mises place lundi dernier par le ministre de l'Intérieur. C'est la preuve, s'il en était encore besoin, argue-t-on, du côté du ministère de l'Intérieur, que le processus pour les élections législatives prochaines est maintenant engagé. En attendant les autres étapes, comme l'opération ayant trait à la révision de la liste électorale, etc. La loi n°07/96 du 12 mars 1996, révisée par l'ordonnance n°00004/FR/2018 du 26 janvier 2018 dispose en son article 12 nouveau, que le président du Centre gabonais des élections est élu par un Collège spécial constitué pour la circonstance à parité de cinq représentants de la majorité et autant de l'opposition, sur la base d'une liste établie après l'appel à candidature. Mais, avant le vote propre-

ment dit du président du CGE, le Collège spécial choisit d'abord, par consensus sinon par vote à bulletin secret, son président et son secrétaire dans les délais impartis de 48 heures que lui confèrent les dispositions légales. Mathématiquement, l'élection du président du CGE aura lieu 3 ou 4 jours avant la fin du mois en cours. A ce qui se voit, on s'achemine nolens volens, vers la mise en place du premier bureau du CGE qui sera composé des deux vice-présidents pour autant de rapporteurs et de questeurs. Cependant, en dehors du président qui est élu, les autres postes sont pourvus par désignation à raison de l'un par les partis ou groupements des partis politiques de la majorité, et l'autre par les partis ou groupements des partis politiques de l'opposition. La durée du mandat des membres du bureau du CGE est de deux ans renouvela-

ble une fois. Le Centre gabonais des élections comprend également, en période électorale, les membres représentant les partis politiques, les candidats indépendants en cas d'élection présidentielle et les ministères techniques qui en constituent avec les membres du bureau l'Assemblée plénière. Dénouement ? Espérons simplement que les choix à venir, à opérer dans la désignation par consensus du président et du secrétaire, notamment au sein de la Commission ad hoc et du Collège spécial, ne viendront pas, une fois de plus, lever le lièvre dans la tanière. Celle d'une opposition où, pour reprendre Anatole France, ces "acteurs politiques sont comme des chevaux, ils ne peuvent marcher sans œillères". Chaque parti politique voulant absolument "exister".